

BREVE

Oui à l'éolienne offshore mais sous certaines conditions!

Lors du Comité Syndical organisé à Ault le 16 septembre, les élus du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard se sont prononcés, à l'unanimité moins deux voix (Jacky Tison, maire de Fort-Mahon Plage et Nicolas Lottin, conseiller général de Saint-Valery-sur-Somme), favorablement pour l'implantation d'un parc éolien offshore au grand large, sous réserve d'évaluer les conséquences sur le tourisme et la biodiversité, et en bénéficiant de l'information la plus complète possible des projets envisagés.



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD

Réunion du comité syndical du 16 septembre 2010

AVIS DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL FACE AU PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN MARIN SUR LE LITTORAL PICARD.

Pour information:

Avis consultatifs du Conseil général de la Somme, du Conseil régional de Picardie, du Conseil économique et social régional

Analyse du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard

Rappel du contexte

Le Grenelle de l'environnement préconise une multiplication par 4 des éoliennes et par 10 de la puissance installée, soit une capacité de production électrique de 25 000 MW dont 6 000 MW d'offshore, pour parvenir à l'objectif de 20 millions de tonnes équivalent pétrole d'énergies renouvelables supplémentaires en 2020.

Un projet de construction d'un parc éolien au large des côtes normando-picardes est actuellement à l'étude sous l'appellation de Parc des Deux Côtes. L'hypothèse d'une installation dite «large», privilégiée par le maître d'ouvrage, se situe à plus de 14 kilomètres de la côte dans des zones de 15 à 20 mètres de profondeur d'eau. Sa puissance est de 700 MW, soit 140 éoliennes (éoliennes de 5 MW de puissance unitaire). Le raccordement s'effectue sur le poste de Penly.

Ce projet produirait chaque année l'équivalent de la consommation électrique de plus de 900 000 personnes (chauffage électrique inclus). Il éviterait l'émission annuelle de 2 millions de tonnes de CO₂.

→ CONSEIL GENERAL DE LA SOMME ET CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE : « OUI, SI... »

I] LA SOMME, premier département éolien de France

Dans le cadre de sa politique globale de lutte contre le changement climatique, le Département de la Somme est favorable au développement de l'éolien en mer si ce dernier respecte les activités économiques locales et l'environnement.

Engagé de manière volontaire dans la promotion des énergies renouvelables, le Conseil général a pris conséquemment des initiatives telles que la structuration de la filière Bois énergie et la mise en place d'un plan d'actions en faveur du développement des éco-activités.

A ses yeux, il faut progressivement envisager de se passer des énergies fossiles et donc de valoriser les ressources renouvelables disponibles localement tout en poursuivant la sensibilisation à la maîtrise des consommations d'énergie.

Le Conseil général de la Somme qui souhaite contribuer à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables, est favorable aux éoliennes en mer si les projets s'inscrivent dans une pertinence globale et territoriale, à savoir :

- concilier le projet avec le maintien de la biodiversité en mer,
- veiller à une bonne articulation avec les activités locales de pêche et de tourisme,
- engendrer des retombées économiques en s'appuyant sur les besoins des constructeurs et des développeurs pour stimuler une stratégie industrielle pertinente et préparer le tissu économique local à accueillir ce marché émergent.

II] LA PICARDIE, terre d'accueil d'une éolienne sur sept en France, d'ici 2020.

Le Schéma Régional Eolien de Picardie validé récemment va permettre l'installation sur son sol de 67 à 95 éoliennes par an d'ici 2020. Forte de ce constat, la Région souhaite valoriser le développement d'une filière éolienne respectueuse du développement durable.

Le projet de parc éolien offshore doit en effet, pour le Conseil régional, s'inscrire suivant les 3 dimensions du développement durable à savoir le social, l'économie et l'environnement. Par ailleurs, l'enjeu de ce projet est d'amener un bénéfice partagé par les acteurs de la Picardie et un juste retour pour les territoires afin qu'il devienne un levier du développement économique local.

Pas moins de 300 entreprises peuvent se positionner sur la filière éolienne. C'est le cas de Mersen (matériaux pour les environnements extrêmes, anciennement Carbone Lorraine) à Amiens, de Nexans (câbles) à Bohain-en-Vermandois (02) ou de Douce hydro (vérins hydrauliques), à Albert (80). Cela pourrait se traduire par la création de 2 000 emplois pendant trois ans pour la construction du parc, de 150 à 200 supplémentaires pour assurer l'exploitation et la maintenance du site. Les acteurs de la formation se mettent déjà en ordre de marche avec un nouveau cursus en vue : une certification professionnelle en maintenance éolienne, bac+2, réservée à des demandeurs d'emplois pour leur retour vers l'emploi.

Parallèlement, la Région Picardie souhaite obtenir des réponses plus précises sur retombées sur les zones de pêche, sur l'industrie touristique, sur les conséquences sur les axes de migration...

Aujourd'hui, la Région se positionne favorablement pour le projet éolien offshore dit « large » si la Compagnie du Vent démontre sa volonté réelle et opérationnelle de s'impliquer dans le territoire afin que les picards et l'économie régionale bénéficient des justes retours de cette ressource.

→ CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DE PICARDIE : «OUI, SOUS RESERVE»

Le CESR estime que de nombreuses questions restent encore en suspend :

- garantir dans le temps l'intégration du projet dans son environnement,
- accélérer la planification de l'éolien en mer et faire évoluer la réglementation,
- faire émerger une économie locale tournée vers les énergies renouvelables.

Sous réserve de réponses positives à ces questions, le CESR est favorable au projet « large » et appelle à un développement de l'éolien maîtrisé devant s'inscrire dans une perspective de développement territoriale.

Positions communes des CESR de Picardie et de Haute-Normandie :

- Davantage de communication et de transparence au sujet de la planification menée dans le cadre du « programme de développement de l'éolien en mer du grenelle de l'Environnement », qui doit aboutir à la sélection d'une dizaine de « zones propices » et au lancement des appels d'offres.
- Si les chiffres annoncés devaient être confirmés, la façade «Manche Mer du Nord» contribuerait à l'essentiel de l'engagement national, en accueillant près de 65 % de la surface dévolue à l'éolien en mer. Il est primordial d'avoir rapidement connaissance des autres projets prévus sur ce périmètre afin d'adopter une approche globale et de pouvoir mesurer les enjeux du projet en fonction également des éventuels effets cumulatifs.
- Le maître d'ouvrage doit s'engager à choisir ses partenaires économiques sur leur capacité à s'appuyer sur les ressources humaines et techniques des territoires visés, tant au niveau de la construction du parc et de la maintenance que de la fabrication des différents éléments des éoliennes ; organiser, à échéances régulières, élément par élément, dans une logique économique, des réunions rassemblant à la fois des professionnels du secteur et des entreprises locales souhaitant intégrer la filière.

→ ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, PAYSAGERE ET ORNITHOLOGIQUE DU SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

I] Synthèse du service Environnement du Syndicat Mixte

A) Des éoliennes trop proches des côtes ?

Si aujourd'hui, le Royaume-Uni et le Danemark font la course en tête, de nombreux autres pays rivalisent de projets de parcs éoliens offshore. L'Allemagne envisage de construire une trentaine de parcs éoliens en Mer du Nord et en Mer Baltique d'ici 2030 pour une puissance de 25 000 MW.

Aujourd'hui, tous les projets français se situent dans des zones territoriales de 2 à 20 km des côtes, contrairement à l'Allemagne où les zones proches des côtes sont protégées.

A titre d'exemple, le dernier parc éolien allemand en cours est implanté à 45 km au nord de l'île de Borkum. Il est doté de 12 éoliennes, ancrées à plus de 30 mètres de profondeur. Chaque engin mesure 150 mètres de haut pour une capacité unitaire de 5 mégawatts. Si les essais sont concluants, 80 éoliennes du même type seront installées cette fois à 100 km au large de la même île.

B) Une dégradation de l'image touristique ?

Pour la majorité des visiteurs, la Baie de Somme est associée à l'image d'une «nature préservée», valeur indiscutable qui a fait l'objet d'importantes protections patrimoniales (site classé, réserve naturelle, site RAMSAR, réseau Natura 2000). Cette notoriété sera renforcée à l'internationale avec l'attribution en 2011 du label Grand Site de France.

Le risque de dégradation de l'image touristique de la région par l'implantation d'un grand parc éolien à la portée visuelle limitée mais perceptible (option large) est à prendre en considération. C'est une modification de la perception visuelle de l'infini (effet «bout du monde») que le visiteur attache à la Baie, notamment depuis la Pointe de Saint-Quentin en direction du hameau du Hourdel.

Les retours d'expérience montrent que l'acceptation de l'éolienne est d'autant plus grande que son utilité est comprise. Les éoliennes ne défigurent alors pas le paysage, elles figurent le développement durable. Voilà ce qui les rend acceptables, acceptées : offrir au paysage l'image d'une éolienne pour témoigner de l'engagement d'une génération à ne pas compromettre l'avenir de celles qui la suivent. Ainsi la vue des éoliennes déclenchera selon la sensibilité de chacun et son attachement à un paysage immuable des réactions positives ou non.

Pour être suffisamment lisible, la Baie de Somme mériterait alors de «faire face» à un projet ambitieux, de renommée internationale (projet «Grand large»).

A titre d'exemple, le projet «London Array» est en cours : une ferme éolienne géante au large de l'estuaire de la Tamise comprendra 341 éoliennes sur une surface de 232 km² au sud-est de l'Angleterre, d'une puissance totale de 1 000 mégawatts, qui produiront le quart de la consommation de Londres.

C) D'autres alternatives ?

La Baie de Somme pourrait également opter pour une technologie marine permettant d'absorber l'énergie des vagues, tel le Langlee E2. Neutre pour le paysage, cette machine amarrée sur fond marin assez proche des côtes produit de l'électricité en utilisant un système d'«ailes aquatiques» montées sur charnière de façon à capter le mouvement de flux et de reflux des vagues. Une unité de démonstration à grande échelle sera installée au large de l'île de Runde en Norvège, à l'automne 2011.

II] Synthèse du service Milieux naturels du Syndicat Mixte, sous l'angle ornithologique

A) Des risques très faibles pour les oiseaux

Pour les oiseaux, l'installation de parcs éoliens en mer doit tenir compte de différents éléments : le risque de collision, la perte temporaire d'habitats pendant la construction, la perte d'habitats liés à la présence des turbines et aux déplacements des bateaux de maintenance, la formation de barrières sur les voies de migrations. Les études radar menées aux Pays Bas montrent que les canards peuvent voler entre les turbines lorsque la visibilité est très faible, indiquant qu'ils prennent en compte la présence des éoliennes et ajustent leur comportement en conséquence. Le risque de collision est considéré comme étant le plus élevé la nuit, particulièrement lorsqu'il n'y a pas de lune ou lorsque les conditions météorologiques sont particulièrement défavorables, ce qui conduit les oiseaux à diminuer leur hauteur de vol. Les éoliennes doivent être espacées de plus de pour minimiser les risques de collision. Une étude menée au Danemark indique que le pourcentage de groupes de canards marins entrant dans un parc éolien diminue significativement du moment de la construction à celui de sa mise en marche. La nuit, les groupes de migrateurs sont plus sujets à entrer dans les parcs, mais le risque d'être heurté par les pales est atténué par l'augmentation de la distance de passage par rapport aux éoliennes et par l'emprunt de corridors entre les éoliennes. Ainsi, moins de 1% des oies et des canards passant à travers un parc présentent un risque de collision.

B) Le site des Deux Côtes : un rapport incomplet du maître d'ouvrage

D'après le rapport de synthèse du maître d'ouvrage, les expertises réalisées sur les oiseaux marins permettraient d'affirmer que les impacts sur ces populations seront faibles. Elles auraient permis d'identifier les couloirs migratoires, les aires de stationnement et de préciser les secteurs à éviter.

Les oiseaux présents sur la zone d'étude ont été recensés selon deux méthodes complémentaires : des inventaires par avion (2 passages par mois) ont été menés au large entre décembre 2007 et décembre 2008 et une expertise par radar des mouvements d'oiseaux a pris place entre avril et novembre 2009. À cela s'ajoutent des suivis de colonies d'oiseaux sur les falaises face aux zones de projets, réalisés par des associations naturalistes régionales, qui ont permis de compléter les résultats. Ces résultats ne permettent pas d'être aussi catégoriques que le maître d'ouvrage. En effet, aucun élément n'est fourni sur la fréquence des observations au radar. Celles-ci ne se sont pas déroulées sur une année complète et il manque toute la période hivernale et la migration prénuptiale. Par ailleurs, la portée du radar ne couvrait pas la zone d'installation du projet «Large», ce qui exclut toute possibilité de conclusion.

Les points positifs qui se dégagent du rapport du maître d'ouvrage :

- relative bonne connaissance des effectifs stationnant de jour sur la zone étudiée (Fou de Bassan, Sternes, Grèbes..);
- détermination de l'emplacement possible en fonction de son éloignement de la Baie de Somme et des stationnements diurnes;
- forme du parc allongée afin d'éviter l'effet barrière ;
- détermination des périodes de travaux afin de ne pas interférer avec la migration.

Les points à approfondir :

- réalisation des études radar (pour utilisation de la zone la nuit) selon un protocole qui permette de définir toutes les modalités saisonnières et qui concerne réellement les zones concernées par le projet;
- meilleure justification des conclusions qui consistent à dire qu'il y a des oiseaux dans les 10 premiers km puis très au large (30 à 35 km), laissant une bande de 20 km sans utilisation (ce que des études radar sur les sites mêmes potentiels d'installation devraient confirmer ou infirmer);
- mise en place d'une procédure d'évaluation de la fréquentation du site après travaux ;
- mise en place de capteurs permettant d'évaluer les collisions.

III] Résultats de l'enquête initiée par le Syndicat Mixte recueillant l'avis des visiteurs (touristes, population locale) des sites Destination Baie de Somme

Les élus du Comité Syndical ont autorisé, en juin, le Président du Syndicat Mixte à mettre à disposition du public un questionnaire axé notamment sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur le littoral picard. Plus de 350 réponses ont été analysées. Elles proviennent des sites suivants : Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau, Aire autoroutière de la Baie de Somme, Parc du Marquenterre, Aquaclub et Golf de Belle-Dune.

Pour information, les visiteurs étrangers décris plus bas sont majoritairement originaires de Belgique, du Luxembourg; les autres: d'Angleterre, d'Allemagne et des Pays-Bas. Les visiteurs français sont à plus de 50% des locaux (Picardie maritime), 30% résident dans le bassin Picardie - Haute-Normandie - Nord-Pas-de-Calais - Ile-de-France, 20% d'autres régions de France (Alsace, Provence, Gironde...).

Les réponses aux questionnaires apportent pour l'heure les résultats suivants :

- 48,8% des visiteurs français sont favorables au projet des Deux Côtes et estiment que les éoliennes peuvent s'inscrire dans le paysage naturel de la Baie de Somme. Néanmoins 15,6% d'entre eux jugent qu'un parc éolien en mer ne serait pas un atout pour la Baie de Somme :
- **32,3% des visiteurs français sont défavorables** au projet des Deux Côtes, estimant tous que les éoliennes gâcheraient le paysage naturel de la Baie de Somme et qu'un parc éolien en mer desservirait la Baie de Somme ;
- **18,9% des visiteurs français sont sans avis** par rapport au projet des Deux Côtes mais 37,5% d'entre eux estiment que les éoliennes ne peuvent pas s'inscrire dans le paysage naturel de la Baie de Somme et qu'un parc éolien en mer ne serait pas un atout pour la Baie de Somme ;
- 53,6% des visiteurs étrangers sont favorables au projet des Deux Côtes, estimant tous que les éoliennes peuvent s'inscrire dans le paysage naturel de la Baie de Somme et qu'un parc éolien en mer serait un atout pour la Baie de Somme;
- 17,8% des visiteurs étrangers sont défavorables au projet des Deux Côtes, estimant tous que les éoliennes gâcheraient le paysage naturel de la Baie de Somme et qu'un parc éolien en mer desservirait la Baie de Somme ;
- **28,6% des visiteurs étrangers n'ont pas d'avis** sur le projet des Deux Côtes mais 45% d'entre eux jugent que les éoliennes ne peuvent pas s'inscrire dans le paysage naturel de la Baie de Somme et qu'un parc éolien en mer ne serait pas un atout pour la Baie de Somme.